

FICHE D'INSCRIPTION FOIRE INTERNATIONALE DE MARSEILLE 2016 23 Septembre au 03 Octobre 2016

Veuillez remplir ce formulaire, l'imprimer, le signer et nous le retourner par courriel (Éric ou Lovina)

Nom et Prénom :
Date et lieu de naissance :
Raison commerciale :
Numéro Tahiti : Numéro RCS :
Tél : Fax :
Courriel :

CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA FOIRE INTERNATIONALE DE MARSEILLE

La participation comprend :

- La location d'un espace par exposant
- L'hébergement à raison de 2 exposants par chambre
- Le transport routier de l'aéroport de Marignane à l'hôtel BB place Chanot
- Les badges d'entrée au FIM
- Un bagage supplémentaire à l'aller

La participation ne comprend pas :

- Le transport aérien A/R Papeete-Paris-Marseille
- La nourriture et les boissons
- Les taxes de sortie et d'entrée des marchandises
- Un bagage supplémentaire au retour

Inscription :

Le nombre d'inscription est limité à un maximum de **20 exposants**, il est recommandé de se présenter à la CCISM **avant le 5 août 2016**. Merci de contacter :

- Lovina Olik : 87 78 05 01 – lovina@ccism.pf
- Éric Boué : 40 47 27 95 / 87 72 68 16 – eric@ccism.pf

Responsabilité de l'exposant :

L'exposant se doit d'être muni d'un passeport en règle d'une validité de durée suffisante pour qu'il puisse effectuer la totalité de sa participation au FIM. Il doit s'assurer d'avoir en sa possession, avant le départ, tous les documents nécessaires en règle, notamment les déclarations à l'export de toutes les marchandises, tous les visas (Esta) exigés pour pouvoir entrer légalement dans le ou les pays visités.

L'exposant effectue toutes les formalités administratives et fiscales de toutes les marchandises en entrée sur la Métropole.

L'exposant se doit d'être à l'aéroport au minimum trois (3) heures avant l'heure de départ du vol international.

Responsabilité de l'organisateur :

La CCISM met gracieusement à la disposition de l'exposant un espace commercial à la FIM, ainsi qu'un hébergement dans un hôtel BB à raison de 2 exposants par chambre. Elle assure également le transport A/R de l'aéroport à l'hôtel BB, la prise en charge d'un bagage supplémentaire de Papeete à Marseille à l'aller.

Les parties élisent domicile, pour les fins du présent contrat en Polynésie Française

L'exposant

La CCISM